

Publié le 8 novembre 2013

Une promenade urbaine dans les Hauts-de-Seine, deux approches du renouvellement urbain

Dans le cadre de cette visite, deux projets urbains ont été présentés dans des villes destinées à devenir des portes d'entrée du futur Grand Paris : Nanterre et La Garenne-Colombes.

Ecoquartier Centre Sainte-Geneviève à Nanterre, mené par la [Semna](#). Il se trouve dans le prolongement de la « place de la Boule » qui accueillera une gare de la future ligne 15. Cet écoquartier est mené sur un site en renouvellement urbain, avec une forte problématique de dépollution d'un ancien site industriel. Le programme prévoit plus de 650 logements dont 40 % sociaux et plus de 10 % en accession aidée, le tout, proche du centre-ville et des transports en commun. Des jardins familiaux complètent le programme ainsi qu'un groupe scolaire à énergie positive. Cet écoquartier bénéficiera par ailleurs d'un procédé de chauffage innovant. Les besoins de chauffage et d'eau chaude du quartier sont en effet couverts par une chaufferie collective qui récupère la chaleur des eaux usées et utilise la géothermie. Lancé en 2009, le projet voit arriver ses premiers occupants à partir de 2011 et les derniers îlots de la Zac sont en cours de lancement.

Quartier des Champs Philippe à la Garenne-Colombes, mené par la [Sem 92](#). Avec l'arrivée du tramway, La Garenne Colombes a une réelle opportunité pour rénover, moderniser, redessiner un quartier de 20 hectares. L'objectif est de retrouver une continuité urbaine avec le centre-ville, créer une vitrine économique, moderne et attractive, instaurer une dynamique résidentielle dans ce nouveau quartier qui accueillera à terme 103 000 m² de logements, 105 000 m² de bureaux, 9 000 m² de locaux d'activités et de commerces, la réalisation d'équipements publics dont un collège de 700 élèves, l'aménagement de nombreux espaces verts dont un parc paysager (le Jardin de la Sablière, lauréat d'or au Palmarès des victoires du Paysage en 2012). Le montage foncier est original puisque les terrains sont en bordure de voies de chemin de fer et appartiennent à un bailleur social : ICF La Sablière. Un protocole tri-partite a ainsi été signé en 2011 entre la ville de la Garenne-Colombes, ICF La Sablière et la Sem 92 fixant les engagements et obligations de chacun.

Par Christian BERT